



# Les Îles-de-la-Madeleine Municipalité

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 21 janvier 2025.

**R2501-1510**

**Avis de motion – Règlement n° 2025-02 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour l'année financière 2025**

---

Le conseiller, Johanne Lebel, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour l'année financière 2025.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
Aux Îles-de-la-Madeleine  
Ce 22 janvier 2025

Alexandra Vigneau, greffière



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 21 janvier 2025.

**R2501-1511**

**Dépôt du projet de règlement n° 2025-02 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour l'année financière 2025**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a adopté en 2024 le Règlement n° 2024-04 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été modifié en 2024 par les Règlements n° 2024-14 et n° 2024-19;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'adopter la réglementation afin de modifier certaines tarifications pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné quant à la présentation d'un tel règlement séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Johanne Lebel,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Municipalité prenne acte du dépôt du projet de règlement n° 2025-02 séance tenante.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
Aux Îles-de-la-Madeleine  
Ce 22 janvier 2025

Alexandra Vigneau, greffière



**RÈGLEMENT N° 2025-02**

établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités  
offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour l'année financière 2025

**PARTIE 1 TARIFS PERÇUS À L'ACTE**

**1.1 Autres tarifications**

Description	Type	Tarif
Licence de chien	Par chien	25 \$/année
		7,50 \$/3 mois
	Maximum chenil	500 \$/année

**1.2 Tarifs de traitement et délivrance des permis, certificats et demandes de dérogation mineure, d'usage conditionnel, de PPCMOI et autres demandes dans le cadre des PIIA**

Permis de construction		Tarif
Résidentiel		150 \$/unité de logement
Commercial, industriel, institutionnel et récréatif		200 \$
Bâtiment agricole		100 \$
Bâtiment secondaire		50 \$
Permis de modification, rénovation, déménagement, démolition		
Résidentiel		50 \$
Commercial, industriel et institutionnel		100 \$
Bâtiment agricole		50 \$
Bâtiment secondaire		25 \$
Permis de lotissement		
Par lot		50 \$
Permis de remblai		
Pour chaque demande de remblai		50 \$
Certificat		
Certificat d'autorisation (enseigne, occupation, etc.)		25 \$
Certificat ou attestation de conformité aux règlements municipaux (CITQ, permis d'alcool, etc.)		50 \$
Traitement des demandes de dérogation mineure, d'usage conditionnel, de PPCMOI et en vertu des PIIA		
Demande de dérogation mineure		500 \$
Demande d'usage conditionnel		500 \$
Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)	Analyse :	500 \$
	Procédure :	1000 \$
Demande dans le cadre des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		100 \$ plus le coût du permis si applicable
Modification réglementaire susceptible d'approbation référendaire	Analyse :	500 \$
	Procédure :	1000 \$
Modification réglementaire non susceptible d'approbation référendaire	Analyse :	500 \$
	Procédure :	500 \$
Permis d'événement public		
Pour chaque émission de permis d'événement ( <i>Les organisateurs d'événements seront facturés en fonction des services et équipements requis pour répondre à leurs besoins. La liste des équipements et services est jointe en annexe du présent règlement.</i> )		50 \$

**1.3 Tarifs des travaux à taux fixes**

Description	Tarif
Frais de base pour nouveau branchement au réseau d'aqueduc (tuyau de ¾ po)	2 600 \$
Frais de base pour nouveau branchement au réseau d'aqueduc (tuyau de 1 po)	3 100 \$
Frais de base pour nouveau branchement au réseau d'aqueduc (tuyau de 2 po)	4 100 \$
Frais de base pour nouveau branchement au réseau d'égout	3 600 \$
Frais de réparation du pavage	250 \$/m <sup>2</sup>
Frais d'accès	100 \$/service
Frais d'étude de dossier d'un promoteur	150 \$ crédit en frais de branchement si le projet se réalise
Frais de permis de transport	50 \$
Frais de recherche (plans, données)	Selon les taux en vigueur aux conventions de travail plus 35 % pour avantages sociaux et frais d'administration
Déplacement de borne-fontaine, désaffectation d'une entrée de service, localisation d'une entrée de service, localisation de conduite et accessoires, ouverture / fermeture de vanne, autres travaux connexes	Coûts réels des travaux majorés de 15 %
Ouverture / fermeture des arrêts de lignes	100 \$ / événement
Sel de voirie	130 \$/tonne
Test d'eau privé	150 \$
Station de vidange pour véhicules récréatifs	0 \$
Main-d'œuvre pour travaux municipaux facturés	Selon les taux en vigueur aux conventions de travail plus 35 % pour avantages sociaux et frais d'administration
Taux de la machinerie et des équipements	Selon les taux en vigueur au répertoire du taux de location de machinerie lourde du gouvernement du Québec
<b>Utilisation de l'eau potable</b>	
Eau en vrac	1,40 \$/m <sup>3</sup> Minimum de 50 \$
Déplacement de l'opérateur*	100 \$/chacun
Utilisation de borne-fontaine	100 \$/chacun

\* Si l'opérateur se déplace une seule fois et reste moins de 1 heure = 95 \$

Si l'opérateur se déplace 2 fois (ouvrir et fermer) moins d'une heure chaque fois = 2 × 95 \$ = 190 \$

Si l'opérateur se déplace et reste plus d'une heure = nombre d'heures × 95 \$

#### 1.4 Tarifs de traitement et délivrance de permis d'événement et de location de mobilier urbain, unité mobile et scène mobile

Permis d'événement public	Tarif en vigueur à compter du 01-09-2024
Pour chaque événement coût du permis	60 \$

Tarifification des équipements mobiles	Tarif en vigueur à compter du 01-09-2024
Tarifification à la pièce	Coût à l'unité
Table de pique-nique	10 \$
Table de pique-nique accessibilité universelle	10 \$
Banc de parc	5 \$
Table pliante en bois 30" x 48"	5 \$
Barricade de rue	5 \$

<b>Tarifification des équipements mobiles</b>	<b>Tarif en vigueur à compter du 01-09-2024</b>
<b>Tarifification à la pièce</b>	<b>Coût à l'unité</b>
Petit bar noir (comptoir)	12 \$
Petit bar gris (comptoir)	12 \$
Kiosque à billetterie de style baraque	75 \$
Kiosque à billetterie de style cabane d'oiseaux	75 \$
Panneau électrique (Powerpack) avec câble	100 \$
Cuiseur à blé d'Inde	15 \$
Brûleur au gaz	15 \$
Praticable pour scène mobile 4' x 8' x 4"	150 \$
Roulotte #917 (8' x 12')	250 \$
Roulotte #911 (10' x 24')	350 \$
Roulotte #905 (8' x 16')	250 \$
Roulotte #904 (8' x 20')	250 \$
Tapis cache-fils	10 \$
Support à vélos	Gratuit
Mobil'eau	Gratuit
Baraque verte (6 bacs)	Gratuit
Frais de transport (par voyage aller-retour)	480 \$
<b>Forfait événement majeur</b>	1 500 \$
Frais de transport roulottes	1 440 \$
Inventaire d'équipement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Table de pique-nique (20)</li> <li>• Banc de parc (25)</li> <li>• Table pliante en bois (20)</li> <li>• Barricade de rue (20)</li> <li>• Petit bar noir (comptoir) (2)</li> <li>• Kiosque à billetterie style baraque (1)</li> <li>• Kiosque à billetterie style cabane d'oiseaux (1)</li> <li>• Panneau électrique (Powerpack) et câble (1)</li> <li>• Praticable scène mobile (12)</li> <li>• Roulotte #917 (8' x 12') (1)</li> <li>• Roulotte #911 (10' x 24') (1)</li> <li>• Roulotte #905 (8' x 16') (1)</li> <li>• Mobil'eau (1)</li> <li>• Baraque verte (1)</li> </ul>	
Valeur totale : 3 449 \$	
<b>Forfait Festival</b>	325 \$
Transport des roulottes	960 \$
Inventaire d'équipements <ul style="list-style-type: none"> <li>• Table de pique-nique (10)</li> <li>• Banc de parc (10)</li> <li>• Table pliante en bois 30" x 48" (15)</li> <li>• Barricade de rue (10)</li> <li>• Petit bar noir (comptoir) (2)</li> <li>• Petit bar gris (comptoir) (2)</li> <li>• Kiosque à billetterie de style baraque (1)</li> <li>• Kiosque à billetterie style cabane d'oiseaux (1)</li> <li>• Panneau électrique (Powerpack) et câble (1)</li> <li>• Praticable pour scène mobile 4' x 8' x 4" (12)</li> <li>• Roulotte #911 (10' x 24') (1)</li> <li>• Roulotte #905 (8' x 16') (1)</li> <li>• Mobil'eau (1)</li> <li>• Baraque verte (1)</li> </ul>	
Valeur totale : 2 973 \$	
<b>Événement de proximité</b>	115 \$
Inventaire d'équipements <ul style="list-style-type: none"> <li>• Table de pique-nique (3)</li> <li>• Table de pique-nique accessibilité universelle (1)</li> <li>• Banc de parc (5)</li> <li>• Table pliante en bois 30" x 48" (2)</li> <li>• Barricade de rue (12)</li> </ul>	

Tarifification des équipements mobiles	Tarif en vigueur à compter du 01-09-2024
Tarifification à la pièce	Coût à l'unité
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Petit bar noir (comptoir) (2)</li> <li>• Petit bar gris (comptoir) (2)</li> <li>• Panneau électrique (Powerpack) avec câble (1)</li> <li>• Praticable pour scène mobile 4' x 8' x 4" (4)</li> <li>• Mobil'eau (1)</li> <li>• Baraque verte (1)</li> </ul>	
Valeur totale : 883 \$	
<b>Forfait événement sportif</b>	60 \$
Inventaire d'équipements <ul style="list-style-type: none"> <li>• Table de pique-nique (4)</li> <li>• Banc de parc (5)</li> <li>• Table pliante en bois 30" x 48" (5)</li> <li>• Barricade de rue (12)</li> <li>• Mobil'eau (1)</li> <li>• Baraque verte (1)</li> </ul>	
Valeur totale : 150 \$	
<b>Permis de camping lors d'événement</b>	50 \$

### Déplacement

Le déplacement de la Mobil'Eau et de la Baraque verte est gratuit. Cependant, pour le déplacement des roulottes, des frais de transport sont applicables en sus de la location et le déplacement doit être effectué par l'équipe municipale.

### Ménage

L'organisateur doit faire un ménage complet du site le lendemain de l'événement, et ce, à ses frais. Dans le cas contraire, la Municipalité s'en chargera et facturera l'organisateur en conséquence, soit au coût de 75 \$ / heure (temps homme).

### Durée maximale

Les locations sont pour une durée maximale de quatre jours par événement. (journée de livraison, journée de l'événement et journée de retour).

### Frais additionnels d'utilisation

Des frais de 20 % du forfait ou de la facturation à la pièce s'appliquent pour chaque jour additionnel d'utilisation.

### Location de bacs à ordures

Dans le cadre d'un permis d'événement, nonobstant les six bacs gratuits inclus, le tarif chargé pour la location de bacs à ordures et la levée de ceux-ci est fixé en fonction de la tarification prévue au règlement d'imposition annuel des taxes de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

### Camping

La Municipalité pourra permettre l'utilisation d'un terrain municipal ou de sa juridiction à des fins de camping en remettant un permis à cet effet au tarif de 50 \$, le tout sujet à certaines conditions :

- Le terrain utilisé à des fins de camping devra être situé sur le site de l'événement;
- Le camping ne doit pas causer de nuisance par le bruit (voir règlement municipal n° 2013-12);
- Les limites du terrain devront être identifiées par la Municipalité et respectées en tout temps;
- Des bacs à ordures (déchets, recyclage et compost) devront être installés de façon suffisante aux frais de l'organisateur de l'événement;
- Un bloc sanitaire doit être accessible en tout temps et entretenu par l'organisateur;
- Il est strictement interdit de vidanger son installation septique dans la nature;
- Les animaux sont assujettis aux règlements municipaux en vigueur;
- Aucun feu de joie privé et feu d'artifice personnel ne sera autorisé sur le site.

Location	Tarif en vigueur à compter du 01-09-2024*
Scène mobile	500 \$/jour ou 1000 \$/événement de trois jours

\* Ce tarif n'inclut pas les frais de transport, les frais de montage et démontage ainsi que les frais de surveillance, s'il y a lieu, qui seront à la charge de l'organisateur. Ces tâches devront être effectuées par du personnel autorisé ou une entreprise autorisée par le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire.



## PARTIE 2 Tarification du camp de jour municipal

À la semaine	Tarif 2025 – Résident	Tarif 2025 – Non-résident
1 <sup>er</sup> enfant	87,50 \$	110,00 \$
2 <sup>e</sup> enfant	74,50 \$	93,50 \$
3 <sup>e</sup> enfant	61,00 \$	77,00 \$

NOUVEAUTÉ – À la journée	Tarif 2025 – Résident	Tarif 2025 – Non-résident
1 <sup>er</sup> enfant	40,00 \$	50,00 \$
2 <sup>e</sup> enfant	40,00 \$	50,00 \$
3 <sup>e</sup> enfant	40,00 \$	50,00 \$

## PARTIE 3 TARIFICATION DES PLATEAUX SPORTIFS

### 3.1 Tarification (taxes incluses) du Centre multisport Desjardins – Adultes

Plage horaire	Tarif en vigueur à compter du 01-09-2024
<b>Fin de semaine et soirs de semaine</b> Lundi au vendredi de 17 h à 22 h Samedi de 8 h à 17 h Dimanche de 8 h à 22 h	185 \$/ 50 minutes
<b>Jours de semaine</b> Lundi au vendredi avant 17 h Lundi au vendredi après 22 h	130 \$/ 50 minutes
Ligue intermédiaire	220 \$/ 60 minutes
<b>Horaire de curling</b> À la journée	860 \$/jour

### 3.2 Tarification (taxes incluses) du Centre multisport Desjardins – Mineurs (17 ans et moins)

Activité	Tarif en vigueur à compter du 01-09-2024 (50 minutes)
Hockey mineur (incluant pratiques simples et doubles lettres)	106 \$
Patinage artistique (CPA L’Ancre et CPA des Îles)	
École de hockey	
Location (jeunes de 17 ans et moins)	
Festival du MAHG	70 \$
Coupe Desjardins	
Séminaire de patinage artistique	
Locations pour tournoi	
Locations matinales (avant 8 h)	

### 3.3 Tarification (taxes incluses) surface multisport – pour tous

Activité	Tarif horaire en vigueur à compter du 01-09-2024
Tournois – association (surface entière)	40 \$
Location régulière (surface entière)	50 \$
Location régulière (demi-terrain)	30 \$
Terrain de badminton	10 \$
Terrain de pickleball	10 \$
Terrain de volley-ball	25 \$



### 3.4 Tarification (taxes incluses) salon VIP LeDé Sport Honda

Activité	Tarif horaire en vigueur	Tarif appliqué aux heures excédentaires
	En vigueur à compter du 01-09-2024	
<b>Adulte/privé</b>		
Location régulière (50 min)	80 \$	55 \$
Location à la journée	255 \$	-
<b>Forfait fête d'enfant</b>		
<b>Glace / Salon</b> (inclus 1 h sur la plateforme et 1 h 30 dans le Salon VIP)	185 \$	-
<b>Surface multisport / Salon</b> (inclus 1 h sur la plateforme et 1 h 30 dans le Salon VIP)	125 \$	-

#### Rabais pour les OBNL

Les organismes à but non lucratif reçoivent un rabais de 25 % sur la tarification en place.

#### Gratuités du salon du CMD

Les associations sportives hébergées dans le Centre multisport Desjardins (notamment l'AHMI, le CPA des Îles, le CPA L'Ancre, l'ARSIM et le Club de curling des Îles) ainsi que les arbitres et les marqueurs bénéficient de gratuités pour l'utilisation du salon pour les différentes rencontres utiles à la bonne marche des différentes organisations. (Ceci exclut les activités sociales).

### 3.5 Tarification (taxes incluses) du gymnase

Activité	Tarif en vigueur à compter du 01-09-2024
<b>Location régulière (à l'heure)</b> Soirs de semaine, du lundi au vendredi de 18 h à 22 h Samedi et dimanche de 10 h à 18 h	30 \$

### 3.6 Tarification relative au terrain de balle-molle

Location du terrain de balle-molle	Tarif durée de 1 h 30 en vigueur à compter du 01-09-2024
Mineur	25 \$
Adulte	30 \$

## PARTIE 4 TARIFICATION (SANS LES TAXES) POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNAUTAIRES ET ÉQUIPEMENTS

### 4.1 Informations sur les salles

	Centre récréatif	Salle de la mairie	Centre multi-fonctionnel	Maison de la culture	Salle de Fatima
Grande salle – Dimension (largeur x longueur)	75' x 66'	44' x 77'	62' x 78'	55' x 70'	49' x 73'
Capacité maximale (nb de personnes)	450	315	450	350	325
Capacité tables et chaises (nb de personnes avec piste de danse)	350	275	390	300	280
Cuisine – Dimension (largeur X longueur)	14' x 20'	7' x 14'	20' x 22'	14' x 18'	

## 4.2 Grille tarifaire par salle

Grille tarifaire – Location de salles	Centre récréatif	Salle de la mairie	Centre multi-fonctionnel	Maison de la culture	Salle de Fatima
	2024	2024	2024	2024	2024
Grande salle (jeudi au dimanche soir)	490 \$	385 \$	390 \$	395 \$	390 \$
Grande salle (lundi au mercredi soir, samedi et dimanche le jour) *	430 \$	345 \$	350 \$	365 \$	350 \$
Grande salle (lundi au vendredi le jour) *	390 \$	305 \$	310 \$	315 \$	310 \$
Grande salle – Réunion * (2 h et moins)	190 \$	190 \$	190 \$	190 \$	190 \$
Générale (avant spectacle)	90 \$	90 \$	90 \$	90 \$	90 \$
Pré générale avant spectacle / décoration (4 h)	65 \$	65 \$	65 \$	65 \$	65 \$
Bingo (à partir de décembre 2024)	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
Système de son de base / réunion	30 \$	30 \$	-	30 \$	-
Système d'éclairage complet	55 \$	55 \$	-	-	-
Projecteur de salle	55 \$	55 \$	-	-	-
Projecteur portatif SLCVC	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$
Projecteur portatif avec écran (OBNL)	Gratuit				
Cuisine	105 \$	25 \$	80 \$	55 \$	55 \$
Vestiaire	55 \$	55 \$	55 \$	55 \$	55 \$
Comités des loisirs (sauf pour les bingos)	-40%	-40%	-40%	-40%	-40%
Œuvres de charité	-30%	-30%	-30%	-30%	-30%
Organismes sans but lucratif	-25%	-25%	-25%	-25%	-25%

Petites salles et autres	Tarif
Salle des Chevaliers de Colomb (Fatima)	210 \$
Salle arrière en haut (Centre récréatif)	105 \$
Salle 2 <sup>e</sup> étage (Maison de la culture)	80 \$
Ménage (débarrasser les tables et tri des matières résiduelles)	75 \$

Maison du Gros-Cap (2025-2026)	Tarif mensuel
Janvier et août	315,00 \$
Février, mars, avril et mai, septembre, octobre et novembre	472,50 \$
Décembre	367,50 \$

## PARTIE 5 SERVICES ADMINISTRATIFS

Service	Tarif
Carte d'abonnement à la bibliothèque pour les non-résidents	40 \$
Chèque retourné ou autre paiement autorisé	25 \$
<b>Photocopies et impressions en dehors du champ d'application de la Loi sur l'accès à l'information</b>	
Noir et blanc (format inférieur à 11"x 17")	0,50 \$/feuille
Noir et blanc (format 11"x 17")	1,00 \$/feuille
Couleur (format inférieur à 11"x 17")	1,50 \$/feuille
Couleur (format 11"x 17")	2,00 \$/feuille
Plan (format supérieur à 11"x 17")	5,00 \$/feuille
Épinglettes	4,00 \$

## **PARTIE 6 ABROGATION**

Le présent règlement remplace et abroge le règlement n° 2024-04 adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 février 2024.

## **PARTIE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
Donnée aux Îles-de-la-Madeleine  
Ce \_\_\_\_\_ 2025

Alexandra Vigneau, greffière